Commune de ROMPON (07)

PLAN LOCAL D'URBANISME

6 ANNEXES SANITAIRES



Plan local d'urbanisme :

Décision d'élaboration du P.L.U. en date du 04/02/2016.
Arrêt du P.L.U. par délibération du Conseil Municipal en date du 15 mars 2018
Approbation du P.L.U. par délibération du Conseil Municipal en date du 8 Février 2019
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 8 Février 2019

Révisions et modifications :

-
-

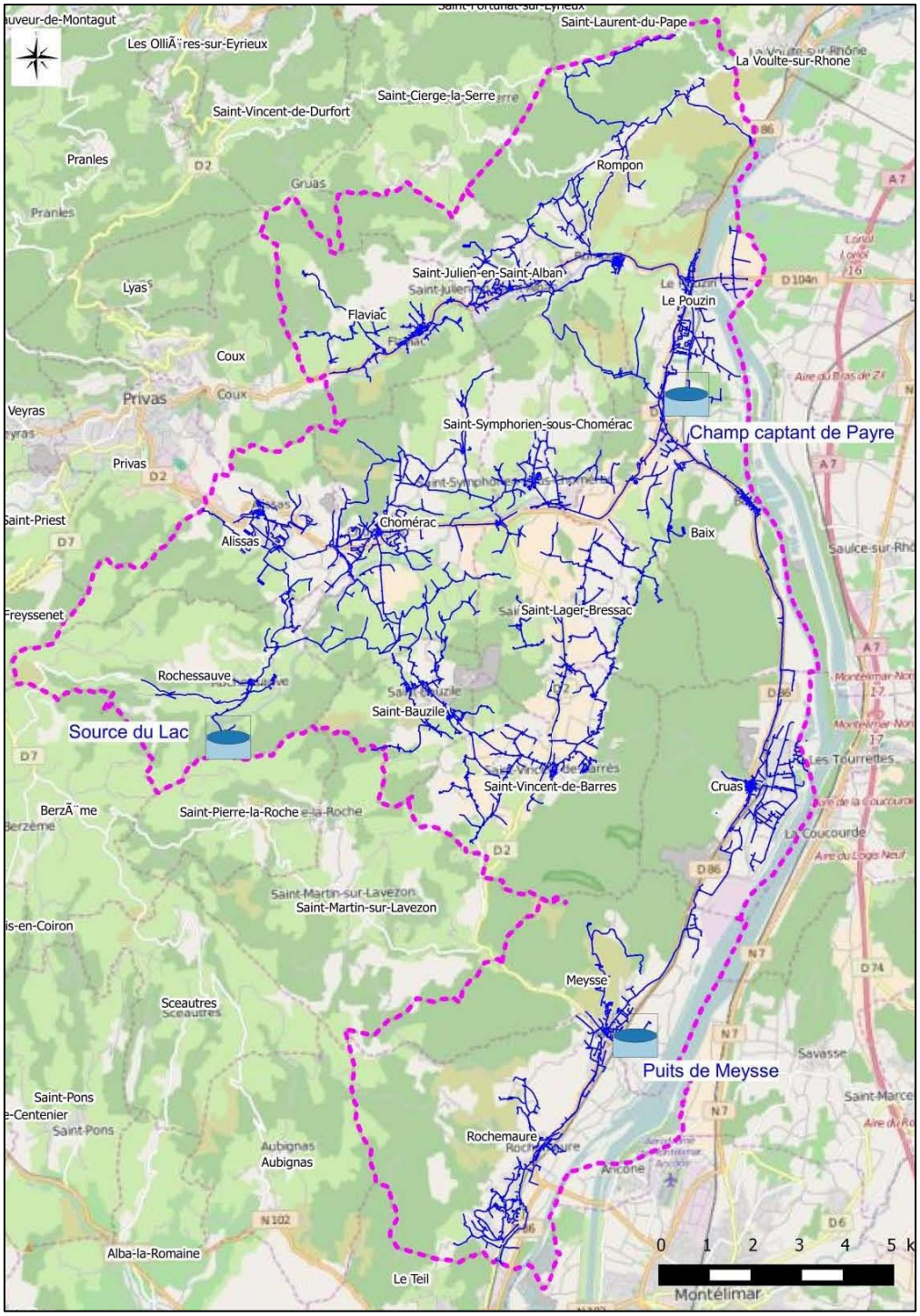
Réalités Bureau d'études
URBANISME BIO INSIGHT
Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne
Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1- L'EXPLOITATION DU SERVICE

Le Syndicat des eaux Ouvèze Payre est compétent pour le traitement et l'alimentation en eau. Le service est assuré en régie directe pour les 15 communes du Syndicat : Alissas, Baix, Chomérac, Cruas, Flaviac, Le Pouzin, Meysse, Rochemaure, Rochessauve, Rompon, St-Bauzile, St-Julien-en-St-Alban, St-Lager-Bressac, St-Symphorien-Sous-Chomérac, St-Vincent-de-Barrès.

Plus de 11 000 abonnés et 22 000 habitants sont desservis.



Source Rapport annuel d'activité 2016 – Territoire du Syndicat

2- LES ZONES DE CAPTAGE

Il existe sur la commune un captage en eau potable « la Poste » qui fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique prise par arrêté préfectoral du 4 août 1999. Il sert à l'alimentation d'une fontaine publique (fontaine de la Poste).

Les deux ressources principales du Syndicat des eaux Ouvèze Payre sont :

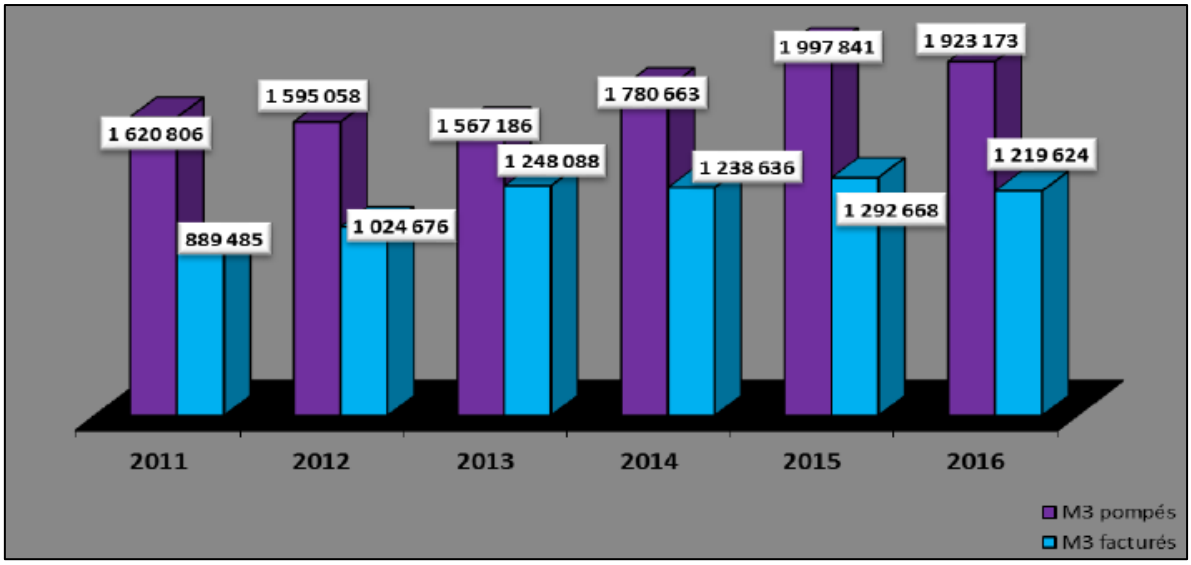
- Un puit dans la nappe alluviale aval de la Payre sur la commune du Pouzin (75%) (alimente la commune de Rompon) : autorisation de 8 000 m³/j.
- Les sources du Lac sur la commune de Rochessauve (25%) : autorisation de 1 200 m³/j.

Le puit de la Payre présente une production mensuelle variant de 85 000 à 150 000 m³. La période de production la plus élevée correspond à la période estivale, soit un volume global sur 2016 de 1 313 608 m³ (moyenne de 3 600 m³/jour).

La production des sources du Lac de Rochessauve apparait moins irrégulière. Elle varie entre 26 000 et 34 000 m³/mois, soit un volume global sur 2016 de 343 807 m³, (moyenne de 940 m³/jour).

Une troisième ressource alimente les réseaux distincts des communes de Meysse et de Rochemaure (Captage de fournier sur la commune de Meysse) : autorisation de 2 400 m³/jour. Sa production varie entre 19 000 et 27 000 m³/mois, soit 265 758 m³ en 2016.

En 2016, 1 923 173 m³ ont été pompés, 1 219 624 m³ facturés ; en 2015, 1 997 841 m³ ont été pompés, 1 292 668 m³ facturés. Ces baisses de volumes font suite à une période de progression du prélèvement de la ressource en eau :



Source Rapport annuel d'activité 2016 – Bilan des consommations

Les ressources du Syndicat semblent donc actuellement suffisantes pour répondre aux besoins de la collectivité. Des études sont en cours pour exploiter une nouvelle ressource pour sécuriser l'alimentation en eau de tout le syndicat. Il est également prévu de renouveler et de renforcer le réseau dans le quartier de Celle-les-Bains, de Sauzet-Laval et de Creyssac. Des difficultés liées à la pression d'eau ont été constatées en particulier sur le quartier de Rondette qui vont nécessiter des travaux de renforcement.

Toutefois, suite à une identification dans le SDAGE du bassin versant de l'Ouvèze comme présentant un déséquilibre quantitatif, une étude des volumes maximum prélevables réalisée de 2010 à 2013, a mis en évidence la faiblesse des ressources naturelles en étiage. Un accent est mis sur la nécessité de ne pas augmenter les prélèvements en particulier sur le secteur de la Payre Amont.

Tableau récapitulatif des résultats

Caractéristiques du territoire	225 km², environ 1 800 habitants sur 15 communes, altitudes de 520 m à 1603 m				
Eaux superficielles	**Total hors canaux**	**Alimentation en eau potable**	Prélèvements industriels	**Prélèvements agricoles**	**Canal**
Volumes prélevés bruts annuels (en milliers de m^3) *Année de référence : 2009*	1 974	1 547	384	43	2716
Volumes prélevés bruts sur la période d'étiage (juin à septembre) (en milliers de m3) (1)	722	504	175	43	96
Volumes prélevables bruts sur la période d'étiage (juin à septembre), hors canaux (en milliers de m^3) (2)	**462**				
Objectif de réduction en étiage, hors canaux	**36%**				

(1) Estimé à partir du volume prélevé brut annuel (2009) et de la répartition par usage et par mois indiquée dans l'étude.

(2) Estimé sur la base d'un objectif d'économie sur la période d'étiage de 260 000 m3, appliqué au volume prélevé actuel. Ce volume à économiser pourra être réajusté en fonction du diagnostic réseau à réaliser par le SEBP et des possibilités de substitution.

Point de référence proposé	
Données arrondies à 10l/s	Point nodal SDAGE Ouvèze au Fond du Pouzin au seuil de la piscine
QMNA5 influencé (l/s)	160
DOE étiage estimé (l/s) *	190

* estimé sur la base du gain attendu par la mise en œuvre des actions de l'accord cadre, soit un gain pour le cours d'eau de 30 l/s

Source : Notification des résultats de l'étude d'estimation des volumes prélevables globaux de l'Ouvèze

Suite à cette étude, le préfet de bassin a pris un arrêté (n°15-344 du 7 décembre 2015) portant classement en zone de répartition des eaux du bassin Ouvèze Payre Lavezon. Le classement en zone de répartition des eaux prend acte du déséquilibre avéré de la ressource en eau et de la nécessité de partage de la ressource et d'anticipation de l'avenir.

3- LE RESEAU

Le réseau du Syndicat s'étende sur 406 km, dont 31.8 km sur Rompon. Il compte 50 réservoirs, 20 stations de pompage et 11 surpresseurs. Il présente une capacité de stockage de 11 197 m^3. 3 bâches et 4 réservoirs sont implantés sur la commune de Rompon :

Désignation	Nbrs de cuves	Capacité par cuve M3	Volume total M3	Type
Bâche les rialles	1	200	200	Station de pompage
Bâche les vérillons	1	6	6	Station de pompage
Réservoir chalos	1	150	150	Station de pompage, distribution
Réservoir coste pavie	1	20	20	Station de pompage
Réservoir plateau de rompon	1	12,5	12,5	Distribution
Réservoir tallans	1	50	50	Distribution, chloration
Bâche les viaux	1	3	3	Surpresseur

Source Rapport annuel d'activité 2016

Le rendement du réseau est de 71.76% en 2016, ce qui représente un volume de fuites de l'ordre de 543 000 m^3.

Le réseau syndical est divisé en trois principaux services alimentés par les deux ressources du syndicat qui se décomposent comme suit :

- Captage de Payre : Baix, Cruas, Flaviac, Le Pouzin, Rompon, St-Julien en St-Alban.
- Captage du Lac : Alissas, Rochessauve.
- Moyen Service : Ce sont les communes qui sont alimentées par les sources du Lac hors période estivale, par interconnexion avec le captage de Payre. Un complément est effectué suivant les besoins : Chomérac, St-Bauzile, St-Lager-Bressac, St-Symphorien-Sous-Chomérac, St-Vincent-de-Barrès.

La commune de Rompon est entièrement desservie par le réseau du Syndicat des eaux Ouvèze Payre, à l'exception de 5 abonnés sur le secteur du Col des Viaux qui sont alimentés par le captage de l'Ile de l'Eyrieux, exploité par la commune de la Voulte-sur-Rhône. Le Syndicat dénombre sur la commune 515 abonnés en 2016 contre 510 en 2015.

Le Syndicat a effectué des travaux sur la commune de Rompon au niveau du réservoir de Tallans, mis en service le 19 juin 2002 ; du réseau : extension sur 3.2 km pour desservir notamment 2 branchements au hameau de Lauvie, mise en service en février 2004.

Des problèmes de débit sont recensés sur le secteur de Rondette du fait d'une différence altimétrique limitée entre ce secteur et le réservoir qui l'alimente. Des travaux sont projetés au niveau du réservoir pour accroitre le débit de l'eau distribuée.

A noter à l'échelle du Syndicat, au-delà des travaux de renouvellement du réseau, le projet de d'interconnexion Meysse – Rochemaure et Renforcement Cruas – Site Nucléaire 2ème partie.

Par ailleurs, suite à l'arrêt du transit d'eau entre le Syndicat Ouvèze-Payre et le Syndicat Des eaux du Bassin de Privas, le 31 décembre 2016, plusieurs réunions ont eu lieu pour une renégociation du prix de vente d'eau. Suite aux négociations infructueuses, l'Etat dans un courrier du 21 juin, a ordonné de trouver un arrangement pour l'année 2016. Afin de répondre à cette demande, le syndicat Ouvèze Payre a pris une délibération le 06 juillet fixant le prix du m^3 d'eau livré au SEBP au même montant qu'en 2015.

4- LA QUALITE DE L'EAU

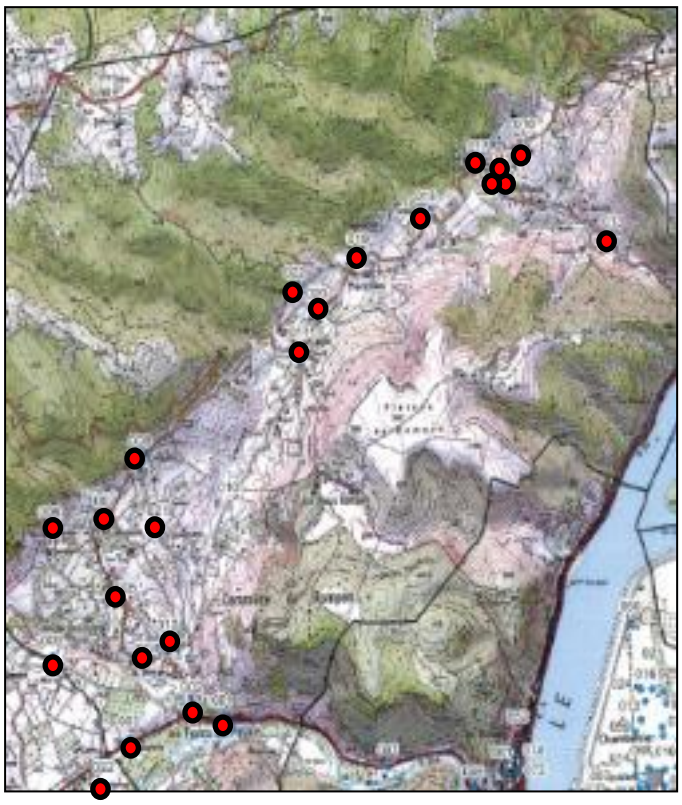
Au cours de l'année 2016, l'ARS et le Syndicat ont fait réaliser 70 prélèvements. Ils sont tous conformes d'un point de vue chimique ou bactériologique.

Par ailleurs, les 2 stations de traitement des ressources sont vérifiées en permanence par télésurveillance et les techniciens font des visites régulièrement sur site pour s'assurer de leur bon fonctionnement. Des autocontrôles sont effectués régulièrement par les techniciens sur l'ensemble du réseau.

5- DEFENSE INCENDIE

Une nouvelle réglementation a été instaurée par l'arrêté préfectoral du 21 février 2017 concernant la défense incendie. Elle revêt un intérêt fort pour la commune de Rompon en raison du risque Incendie de Forêt. La commune possède :

- 22 hydrants dont peu répondent aux normes demandées : seuls 5 hydrants sont conformes.
- 2 réserves d'eau HBE (Hélicoptères Bombardiers d'Eau) : 1 sur le plateau à l'Ouest du territoire communal et 1 à proximité du Vieux Rompon en partie Est de la commune.





Il existe un réservoir d'eau sur Le Clauzel, un autre sur le Vieux Rompon et une réserve incendie à Rondette



Nombre de points d'eau : 9 **Conformes : 1** **Non valides : 8**

Point d'eau	Type	Adresse	Pression	Débit/Capacité	Date	Contrôle	Classement	Anomalie(s)
07198013	PI 65	MONTILLET	0	29	19-06-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Manque bouchon 1/2 raccord,Chaînette 1/2 raccord manquante
07198014	PI 65	RONDETTE	0	34	19-06-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Manque bouchon 1/2 raccord,Chaînette 1/2 raccord manquante
07198015	PI 100/2x65	RONDETTE	0	31	19-06-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Capot cassé ou manquant,Chaînette 1/2 raccord manquante
07198016	PI 65	RONDETTE	0	19	19-06-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Manque bouchon 1/2 raccord,Chaînette 1/2 raccord manquante
07198017	PI 65	CELLES LES BAINS	0	28	19-06-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Chaînette 1/2 raccord manquante
07198018	PI 65	CELLES LES BAINS	0	39	19-06-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Manque bouchon 1/2 raccord,Chaînette 1/2 raccord manquante
07198019	PI 65	THEOULIER	0	66	19-06-2014	DEBIT	CONFORME	Manque bouchon 1/2 raccord,Chaînette 1/2 raccord manquante
07198020	PI 65	QUARTIER LAVAL	0	41	19-06-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Manque bouchon 1/2 raccord,Chaînette 1/2 raccord manquante
07198022	PI 65	CHALOS	0	50	19-06-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Manque bouchon 1/2 raccord,Chaînette 1/2 raccord manquante

Nombre de points d'eau : 13 **Conformes : 4** **Non valides : 9**

Point d'eau	Type	Adresse	Pression	Débit/Capacité	Date	Contrôle	Classement	Anomalie(s)
07198001	BI 100	RN 104	5	60	07-09-2014	DEBIT	NON CONFORME	Autre anomalie
07198002	PI 100/2x65	LES FONDS DU POUZIN	5	60	07-09-2014	DEBIT	CONFORME	AUCUNE
07198003	PI 100/2x65	CHANAREILLE	5	60	07-09-2014	DEBIT	CONFORME	AUCUNE
07198004	PI 65	LA GIRE	9	27	07-09-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Manque bouchon 1/2 raccord,Joint 1/2 raccord manquant,Chaînette 1/2 raccord manquante
07198005	PI 65	VILLENEUVE	0	0	07-09-2014	DEBIT	HORS SERVICE	Manque bouchon 1/2 raccord,Joint 1/2 raccord manquant,Chaînette 1/2 raccord manquante,Absence d'eau
07198006	PI 65	CORDIER	2	9	07-09-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Manque bouchon 1/2 raccord,Joint 1/2 raccord manquant,Chaînette 1/2 raccord manquante
07198007	PI 65	LIMOUZE	0	0	07-09-2014	DEBIT	HORS SERVICE	Carré/volant manoeuvre HS,Autre anomalie
07198008	PI 2x100/65	THEOULIER	4	29	07-09-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Manque bouchon 1/2 raccord,Joint 1/2 raccord manquant,Chaînette 1/2 raccord manquante
07198009	PI 65	QUINTEL LES MARNES	3	30	07-09-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Manque bouchon 1/2 raccord,Joint 1/2 raccord manquant,Chaînette 1/2 raccord manquante,Fuite de l'appareil
07198010	PI 65	GRUNA	1	7	07-09-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	Manque bouchon 1/2 raccord,Joint 1/2 raccord manquant,Chaînette 1/2 raccord manquante
07198011	PI 65	LAVAL	6	60	07-09-2014	DEBIT	CONFORME	Chaînette 1/2 raccord manquante
07198012	PI 100/2x65	LA GIRE	3	60	07-09-2014	DEBIT	CONFORME	AUCUNE
07198021	PI 2x100/65	VERS QUARTIER JONCHÈRE	10	49	07-09-2014	DEBIT	DEBIT INSUFFISANT	AUCUNE

La commune de Rompon a pris un arrêté communal relatif à la défense extérieure contre l'incendie. Elle intègre en annexe un tableau fixant la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation en eau des moyens

de lutte contre l'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources. La commune est affiliée au SDIS07. Elle dépend des centres du Pouzin et de la Voulte.

N° PEI	Type	Adresse	Coordonnées GPS	Débit/capacités m^3/h	Statu	PEI conventionné	Organisme en charge du contrôle technique
07198001	BI 100	96 Route des fonts du Pouzin	4.72411 44.76134	0	public	non	Pompiers du Pouzin
07198002	PI100/2X65	77 Allée des écoliers	4.72144 44.76211	150	public	non	Pompiers du Pouzin
07198003	PI100/2X65	764 Route des fonts du Pouzin	4.71599 44.76032	160	public	non	Pompiers du Pouzin
07198004	PI 65	route de Villeneuve	4.71911 44.76512	27	public	non	Pompiers du Pouzin
07198005	PI 65	841 route de Villeneuve	4.71590 44.76790	Poteau neuf à requalifier	public	non	Pompiers du Pouzin
07198006	PI 65	montée de la garde	4.70928 44.231	9	public	non	Pompiers du Pouzin
07198007	PI 65	56 route de Creyssac	4.71416 44.77287	Poteau neuf à requalifier	public	non	Pompiers du Pouzin
07198008	PI 2X100/65	595 route de Creyssac	4.71720 44.77622	Poteau neuf à requalifier	public	non	Pompiers du Pouzin
07198009	PI 65	948 route de Quintel	4.70939 44.76505	39	public	non	Pompiers du Pouzin
07198010	PI 65	1220 route du Chambeau	4.72485 44.77342	7	public	non	Pompiers du Pouzin
07198011	PI 65	2405 route du Chambeau	4.73121 44.78212	60	public	non	Pompiers du Pouzin
07198012	PI100/2X65	76 chemin de la Prairie	4.71938 44.76571	91	public	non	Pompiers du Pouzin
07198021	PI 2X100/65	634 route de la Cure	4.71867 44.77222	45	public	non	Pompiers du Pouzin
07198013	PI 65	route de celles les bains	4.75901 44.78794	23	public	non	Pompiers La Voulte
07198014	PI 65	41 rue Georges Say	4.74933 44.79138	30	public	non	Pompiers La Voulte
07198015	PI100/2X65	route de celles les bains	4.74911 44.79175	29	public	non	Pompiers La Voulte
07198016	PI 65	300 route du pont des étoiles	4.75127 44.79361	12	public	non	Pompiers La Voulte
07198017	PI 65	2001 route de celles les bains	4.74712 44.79242	28	public	non	Pompiers La Voulte
07198018	PI 65	1337 route de celles les bains	4.74242 44.78968	34	public	non	Pompiers La Voulte
07198019	PI 65	730 route de celles les bains	4.73647 44.78737	65	public	non	Pompiers La Voulte
07198020	PI 65	287 route de celles les bains	4.73280 44.78434	38	public	non	Pompiers La Voulte
07198022	PI 65	500 montée de Chalos	4.73280 44.78557	56 (poteau neuf à requalifier)	public	non	Pompiers La Voulte
	Bâche DECI	Square des thermes	4.74895 44.79081	Réserve de 30 m3	public	non	Pompiers La Voulte
	Réserve	Lieu-dit LE	4.72508	Réserve d'eau	public	non	

	incendie contre les feux de forêt	CLAUZEL	44.79874				
	Réserve incendie contre les feux de forêt	Hameau du vieux Rompon	4.73389 44.77515	Réserve d'eau	public	non	

6- SITUATION FUTURE

Le projet de développement de la commune transcrit dans le PLU ne dégrade pas la situation actuelle en favorisant un recentrage de l'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine par un comblement des dents creuses, plutôt que par un développement en extension. L'aménagement des zones d'urbanisation future d'une capacité globale d'une quinzaine de logements, intégrera un développement des infrastructures et notamment d'alimentation en eau potable. Ces zones sont inscrites à proximité du réseau d'alimentation existant.

En 2016, au regard de la consommation moyenne par abonné à l'échelle du Syndicat des eaux Ouvèze Payre, de l'ordre de 109 m^3/an et du nombre d'abonnés sur la commune (515), la consommation d'eau des abonnés de la commune peut être estimées à environ 56 000 m^3.

Le PLU projette à l'horizon 2027 une hausse de population de l'ordre de 90 habitants. En considérant une stabilité de la consommation moyenne par abonné et un nombre de 60 nouveaux logements, la hausse de consommation attendue peut être estimée à environ + 6 540 m^3 (0,54% des volumes distribués en 2016 et 0,34% des volumes prélevés par le syndicat)., soit un total de 62 500 m^2 (5,1% des volumes distribués en 2016 et 3,2% des volumes prélevés par le syndicat).

Ainsi à l'échelle du syndicat devraient permettre de couvrir les besoins en eau sur la commune.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

1- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif relève de la compétence de la CAPCA. Elle gère l'ensemble des missions relatives à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées domestiques ainsi qu'à leur restitution dans le milieu naturel. Elle entretient à cet effet les réseaux de collecte des eaux usées ainsi que les petites unités de traitements.

Les effluents de la commune de Rompon sont traités par 2 stations d'épuration implantées en dehors du territoire communal :

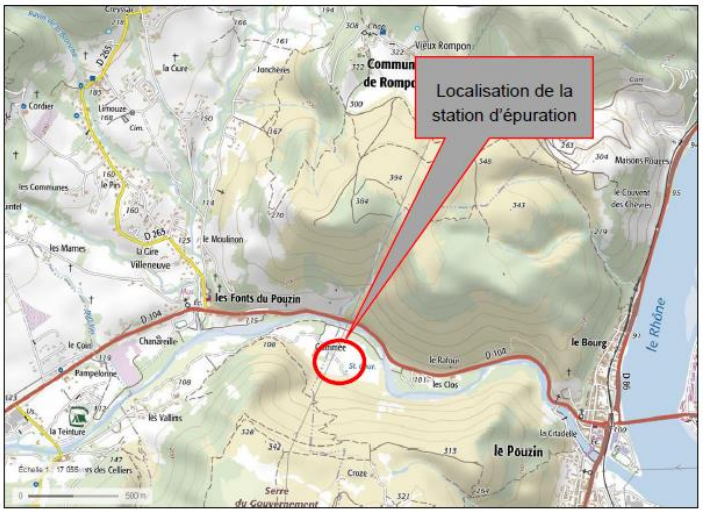
- **La station d'épuration intercommunale « Rompon-Flaviac »**
 La STEP intercommunale « Rompon-Flaviac », traite les effluents des communes suivantes : Flaviac, Saint Julien en Saint Alban, Rompon (Fonts du Pouzin).

 La STEP est implantée au lieu-dit Gommée, sur la commune du Pouzin, en rive droite de l'Ouvèze.

 Cette station d'épuration a été mise en service le 1er mars 1997. Il s'agit d'une station d'épuration de type boues activées faible charge.

 Le milieu récepteur est l'Ouvèze.

 Elle dispose d'une capacité maximale de 2800 EH pour 1263 abonnés.



Charge en entrée de station :

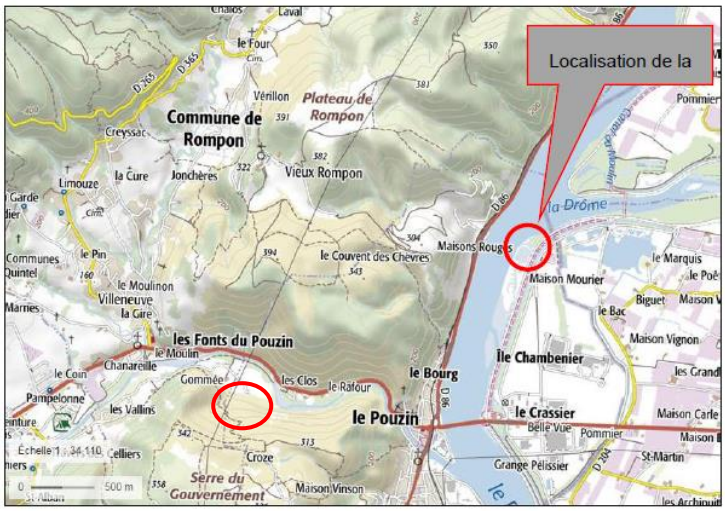
Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière reçue 2014	Charge moyenne journalière reçue 2015	Charge moyenne journalière reçue 2016	Taux de charge 2016		Evolution du taux de charge
					En %	En EH	
Charge hydraulique	420 m³/j	437 m³/j	357 m³/j	368 m³/j	88 %	2 464	3 %
Charge organique	168 kg/j DBO5	80 kg/j DBO5	128 kg/j DBO5	169 kg/j DBO5	100 %	2 800	32 %

Le taux de charge de la station d'épuration intercommunale atteint la capacité nominale de l'ouvrage en 2016.

- **La station d'épuration du Chambenier**

La STEP intercommunale « Rompon-Flaviac », traite les effluents des communes suivantes : Flaviac, Saint Julien en Saint Alban, Rompon (Fonts du Pouzin).

La STEP est implantée est implantée sur le secteur du Chambenier, sur la commune du Pouzin, en rive gauche de la Drome et du Rhône.



Cette station d'épuration a été mise en service en 2009. Il s'agit d'une station d'épuration de type boues activées faible charge.

Le milieu récepteur est le Rhône.

Elle dispose d'une capacité maximale de 12 700 EH pour 4181 abonnés.

Charge en entrée de station :

Paramètre	Capacité nominale journalière	Charge moyenne journalière reçue 2014	Charge moyenne journalière reçue 2015	Charge moyenne journalière reçue 2016	Taux de charge 2016		Evolution du Taux de charge
					En %	En EH	
Charge hydraulique	2700 m³/j	1508 m³/j	1184 m³/j	1145 m³/j	42 %	5 040	- 3 %
Charge organique	763 kg/j DBO5	220 kg/j DBO5	207 kg/j DBO5	229 kg/j DBO5	30 %	3 600	11 %

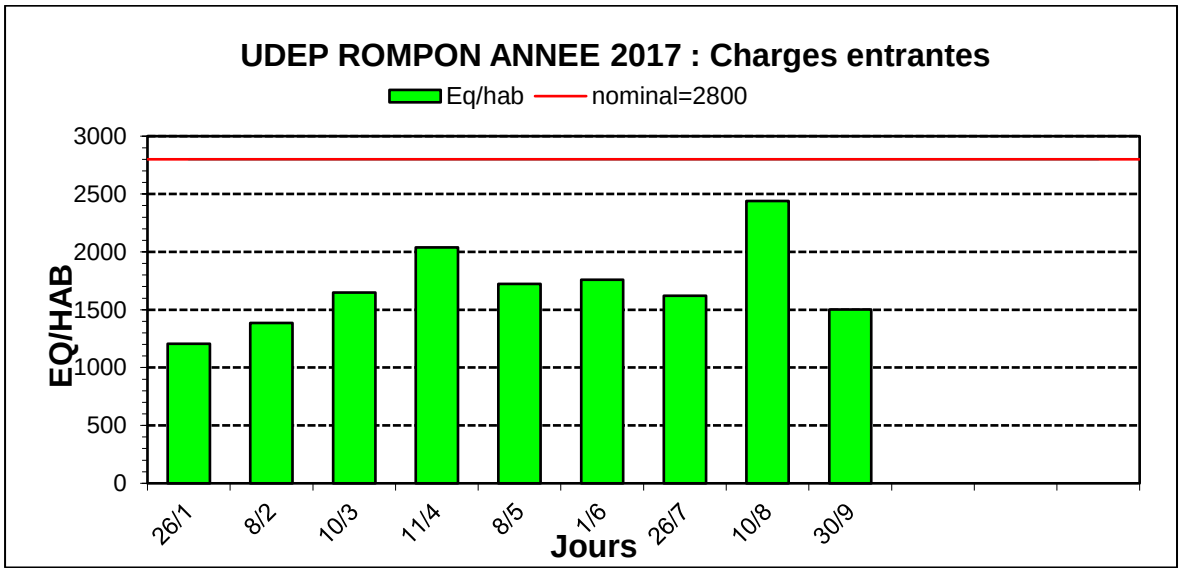
Une bonne capacité résiduelle est encore disponible sur l'ouvrage.

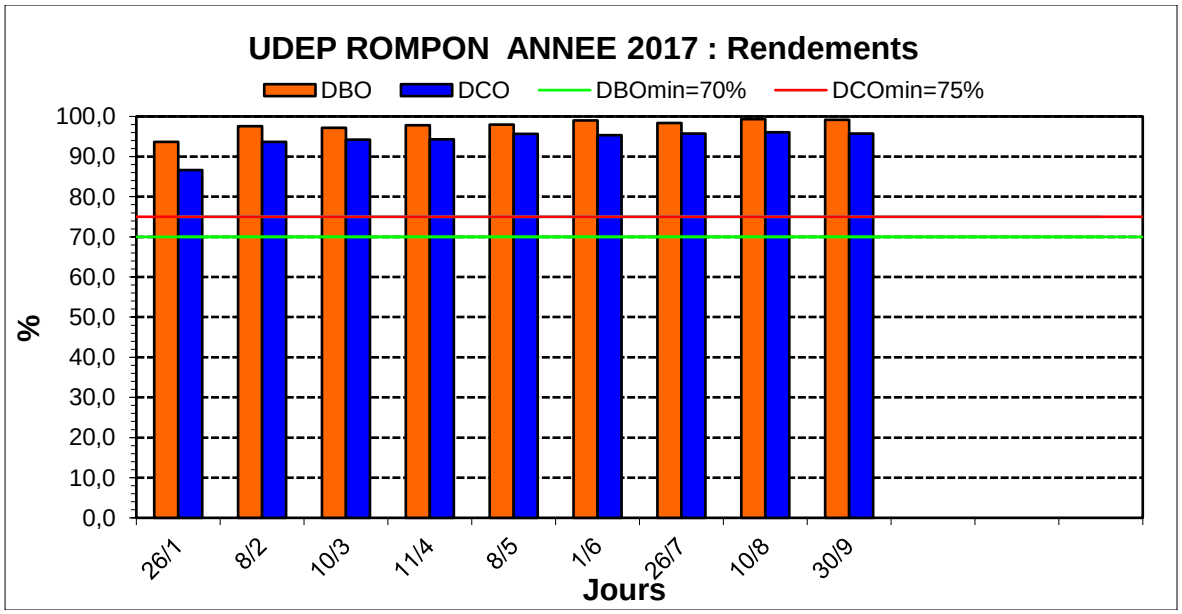
Sur l'année 2016, concernant la station de Flaviac Rompon, la charge en entrée mesurée mensuellement fait état de deux dépassements par rapport à la capacité nominale de la station (mars et mai). Les autres mesures réalisées en 2016 montrent une charge entrante nettement en deça de la capacité nominale de la station.

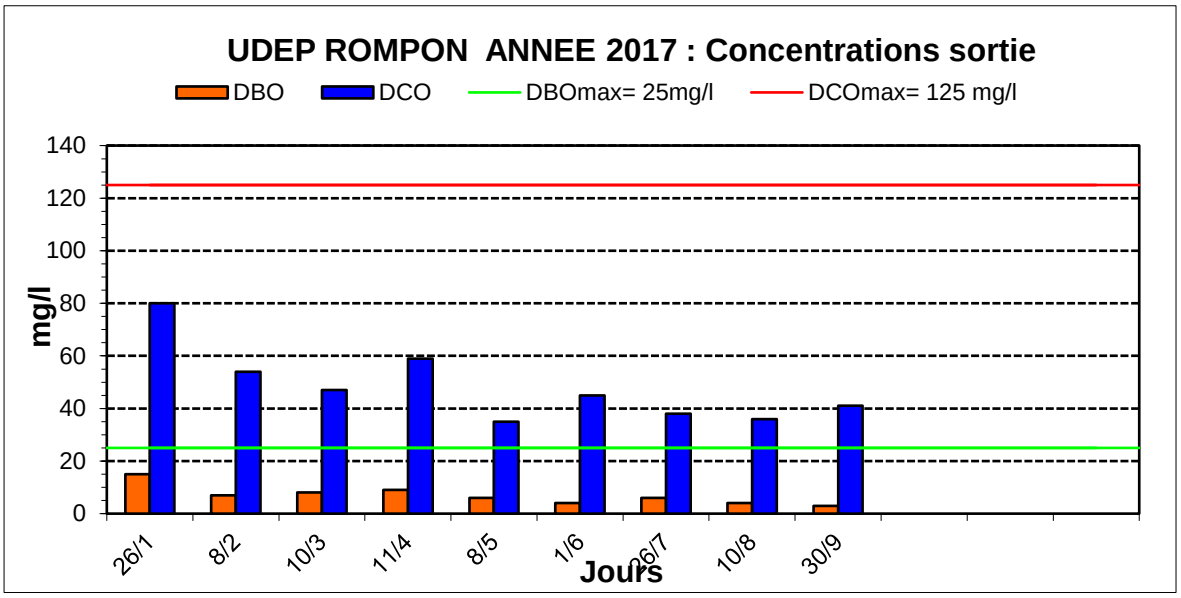
Les mesures de rendement concernant la DBO et la DCO montrent des valeurs supérieures à 90%, soit des valeurs nettement supérieures aux minimas (70 et 75%).

Les mesures de concentrations en sortie d'ouvrage concernant la DBO et la DCO mettent en avant des concentrations inférieures aux maximas (25 et 125 mg/l), à l'exception des mesures du mois de novembre, où la la DBO est légèrement supérieure au maxima.

Sur l'année 2017, l'ensemble des paramètres mesurés précités respectent la capacité de la station et les objectifs règlementaires.



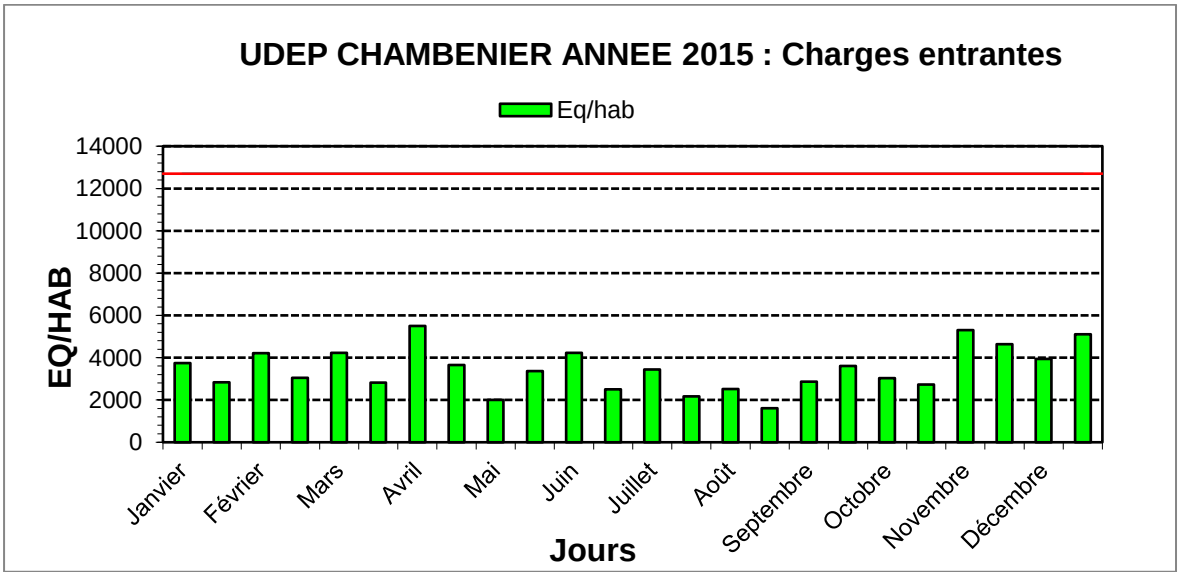




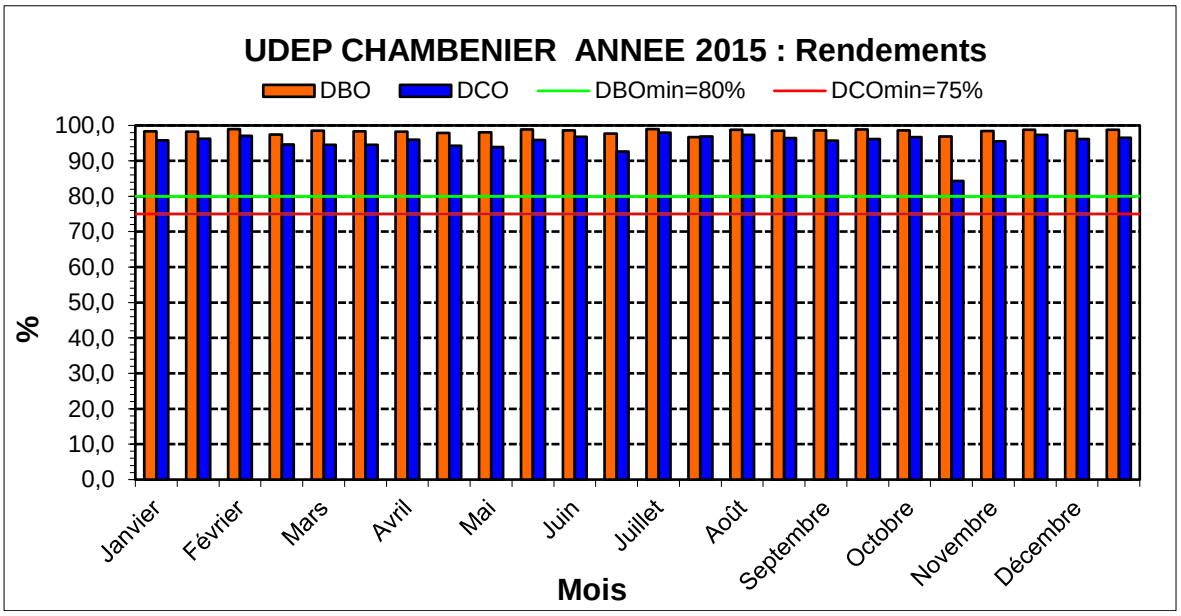
Sur l'année 2015, concernant la station du Chambennier, la charge en entrée mesurée deux fois par mois ne fait état d'aucun de dépassement par rapport à la capacité nominale de la station. Le maximum atteind est plus de deux fois inférieur à la capacité nominale de la station.

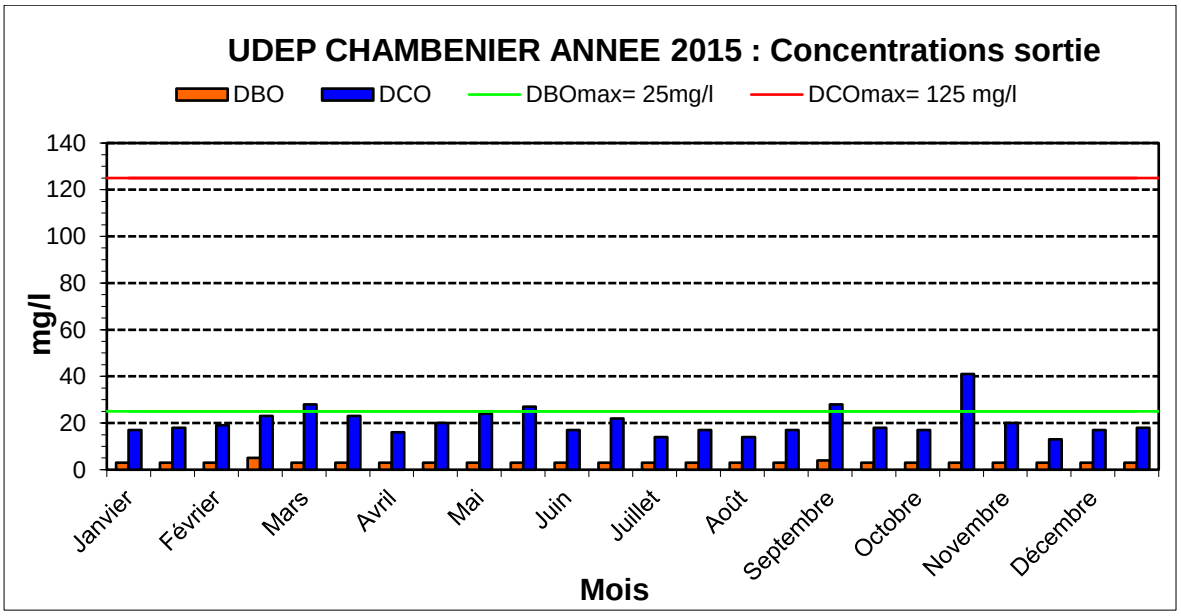
Les mesures de rendement concernant la DBO et la DCO montrent des valeurs supérieures à 90% (à l'exception d'une mesure en octobre concernant la DCO), soit des valeurs nettement supérieures aux minimas (70 et 75%)

Les mesures de concentrations en sortie d'ouvrage concernant la DBO et la DCO mettent en avant des concentrations nettement inférieures aux maximas (25 et 125 mg/l).



Bureau d'études REALITES
34 Rue Georges Plasse - 42300 Roanne Tél/Fax : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-be.fr


UDEP CHAMBENIER ANNEE 2015 : Rendements
DBO
DCO
DBOmin=80%
DCOmin=75%
100,0
90,0
80,0
70,0
60,0
50,0
40,0
30,0
20,0
10,0
0,0
%
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Mois


UDEP CHAMBENIER ANNEE 2015 : Concentrations sortie
DBO
DCO
DBOmax= 25mg/l
DCOmax= 125 mg/l
140
120
100
80
60
40
20
0
mg/l
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
Mois

Les réseaux d'assainissement des eaux usées de Rompon sont entièrement séparatifs. Ils présentent un linéaire de plus de 11 km, dont :

- 8,3 km - réseaux des Fonts du Pouzin
- 2,8 km - réseaux de Celles les Bains

Les habitations raccordées aux réseaux d'eaux usées se situent à une altitude comprise entre 105 et 195 mètres NGF. La pente naturelle est orientée vers la vallée de l'Ouvèze au Fonts du Pouzin, et vers la vallée du Monteillet à Celles. La topographie naturelle est favorable à la mise en place d'un réseau gravitaire, qui représente ainsi 10,7 km de long. Plusieurs postes de refoulement sont toutefois recensés sur les réseaux de transfert. Le linéaire de réseaux en pression est de 0,4 km. Un réseau de transfert de 1,5 km linéaire, implanté dans la vallée de l'Ouvèze, permet de collecter les différentes antennes et de transférer les effluents vers la commune en aval.

3 postes de refoulement sont recensés sur les réseaux de Rompon :

- PR Fonts du Pouzin ;
- PR STEP Rompon-Flaviac ;
- PR Celles les Bains.

Le linéaire de réseaux en pression est de 351 mètres.

Bien que les réseaux de Rompon soient entièrement séparatifs, 3 ouvrages de délestage sont recensés sur les réseaux d'assainissement :

- TP Fonts du Pouzin ;
- By-pass STEP Rompon-Flaviac ;
- TP Celles les Bains.

La grande majorité des réseaux de collecte de Rompon sont en PVC Ø160 et 200. Quelques portions en encorbellement sont toutefois en fonte Ø200. Ces deux types de réseaux représentent à eux seuls plus de 80 % du linéaire. Les réseaux de transfert représentent près de 15% du linéaire et sont situés dans la vallée de l'Ouvèze. Ils sont en fibrociment Ø250, ils peuvent présenter des problématiques potentielles d'entrées d'eaux claires parasites. Le PVC Pression est utilisé sur les conduites en refoulement en Ø110. De rares segments sont en béton.

Ainsi environ 80 % des réseaux sont en PVC. Ces réseaux sont peu déformables sous la contrainte et donc moins vulnérables aux infiltrations. Toutefois 13% des réseaux sont en fibrociment. Ces réseaux n'ont pas tendance à s'ovaliser ou s'aplatir mais à casser. Ces casses peuvent être à l'origine d'infiltrations ou de pertes des effluents.

La STEP de Rompon-Flaviac présente un fonctionnement très satisfaisant comme en attestent les données d'autosurveillance 2011 sur les rejets et rendements épuratoires (Données VEOLIA Eau).

La STEP de Chambenier présente un fonctionnement très satisfaisant, comme en attestent les données d'autosurveillance sur les rejets et rendements épuratoires.

Paramètre	Concentration au rejet réglementaire	Niveau de rejet moyen	Rendement minimal réglementaire	Rendement au rejet moyen	Nombre de bilans effectués
DBO5 mg/l	25	3,1	**80 %**	98 %	24
DCO mg/l	125	20,8	**75%**	96 %	24
MES mg/l	35	3,7	**90 %**	98 %	24
NTK mg/l	40	2,2	-	96 %	12

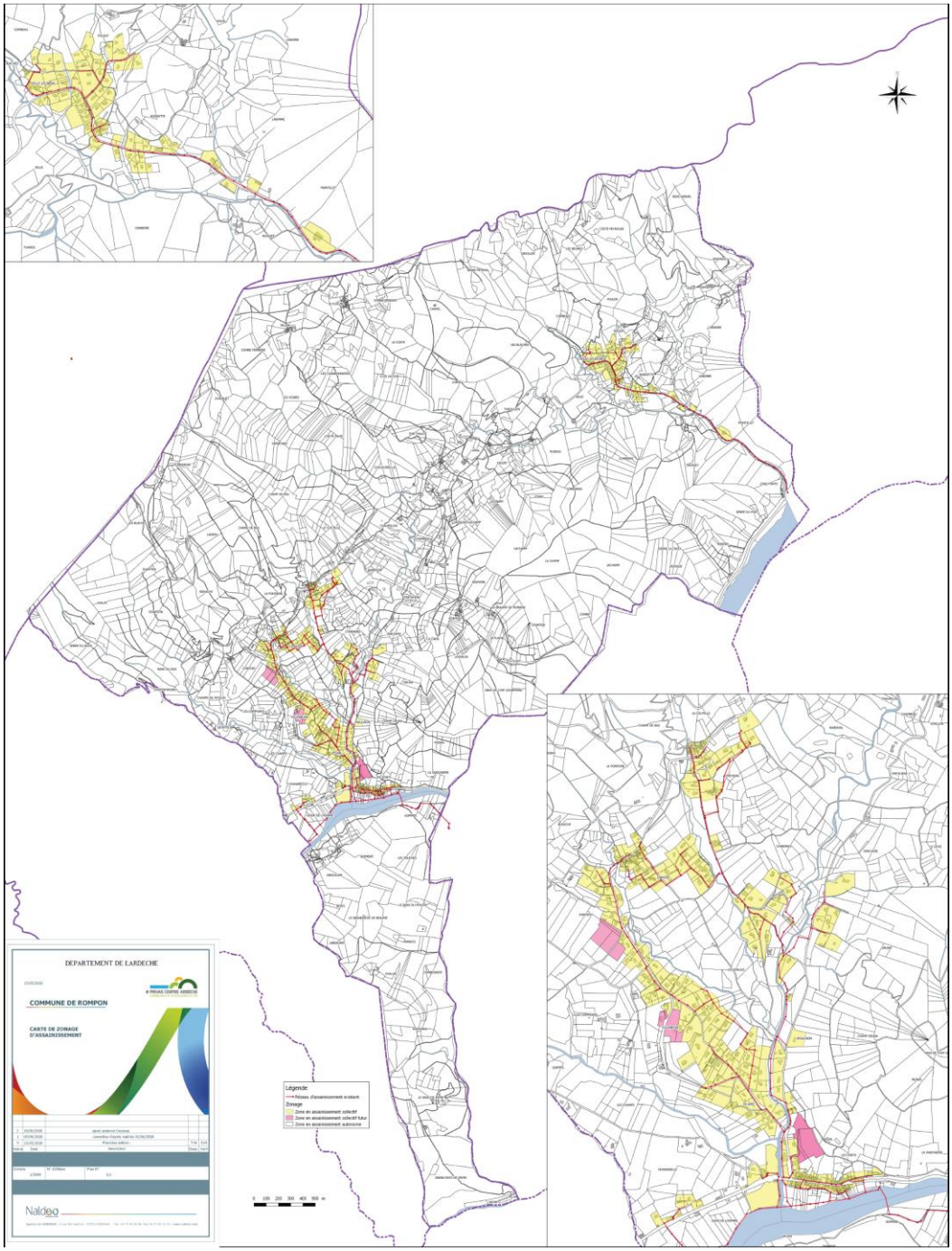
Réseaux :

Le diagnostic des réseaux (CEREG 2013) a mis en évidence un ensemble de défauts, pour lesquels un programme de travaux a été élaboré. Ce programme comprend les actions suivantes :

- Action 1 : Elimination d'ECP : Interventions ponctuelles sur regards de visite,
- Action 2 : Elimination d'ECPM : Intervention ponctuelles sur les regards de visite et boîtes de branchement,
- Action 3 : Elimination d'ECPP suite aux Inspections Vidéo : Renouvellement des tronçons non étanches et/ou structurellement abîmés,
- Action 4 : Gestion patrimoniale des réseaux : Programme de renouvellement des réseaux vieillissants.

Au total, le programme des travaux représente un coût global estimé à près de 826 300 € HT toutes priorités confondues

Un zonage d'assainissement a été approuvé en 2001. Il vient de faire l'objet d'une mise à jour. Ainsi le zonage a été revu en tenant compte des perspectives de développement de la commune dans le cadre du PLU.



2- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau de 1992 a reconnu l'assainissement non collectif comme une filière d'assainissement performante au même titre que l'assainissement collectif. Elle a en outre chargé les collectivités locales de contrôler ces installations afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs. Le bon fonctionnement de ces dispositifs d'assainissement autonome doit être vérifié par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place à cet effet.

L'assainissement non collectif de la commune est géré par la Communauté d'Agglomération. Le territoire de Rompon avec ses caractéristiques géologiques particulières et sa topographie fait que certains secteurs de la commune sont peu appropriés pour recevoir un assainissement autonome.

Globalement peu de problèmes sont rencontrés sur les hameaux. Seul un écoulement d'eaux usées est visible en bordure de route (l'habitation n°452 est construite sur des terrains marneux) sur le quartier Chanareille.

3- ETAT DES MASSES D'EAU DE LA COMMUNE

La nature calcaire des plateaux de Rompon est favorable aux aquifères karstiques. De nombreuses sources jaillissent au niveau des vallées, lors de la rencontre des roches granitiques avec le socle marneux moins perméable. La commune de compte 3 masses d'eau souterraines répertoriées au titre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) :

- Les formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (FRDG507),
- Les Calcaires Jurassiques de la bordure des Cévennes (FRDO118),
- Le Socle Monts du Vivarais BV Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc (FRDO612).

Les eaux souterraines présentent une vulnérabilité notoire à la pollution accidentelle, les vitesses d'infiltrations étant élevées au regard de la nature géologique des sols. Malgré cette vulnérabilité, ces masses d'eau présentent sur la commune un bon état.

Les eaux superficielles présentent globalement une qualité physico-chimique moyenne, voire localement mauvaise (teneur en fer élevée : présence d'anciennes mines de fer). Par conséquent, l'Ouvèze présente un état écologique moyen. Les conditions hydrologiques et morphologiques sont également moyennes, de par les faibles débits d'étiage observés. L'échéance d'obtention du bon état des eaux de la Payre est fixée à 2015 par le SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015. Concernant l'Ouvèze, le masse d'eau fait l'objet d'une dérogation : l'échéance d'obtention du bon état des eaux a été repoussée à 2021.

4- SITUATION FUTURE

Le développement de l'urbanisation projeté dans le PLU à l'horizon 2027 est de 60 logements permettant un accroissement de population de 90 habitants. L'ensemble des logements est inscrit en zone desservie par un réseau d'assainissement collectif. Au regard du potentiel présenté par les secteurs du bourg et de Rondette, la répartition de ce développement est de l'ordre de 80% sur le bourg et 20% sur Rondette.

Suivant cette répartition, la station d'épuration de Flaviac Rompon qui traite les effluents du bourg pourrait recueillir 72 EH supplémentaires et celle de Chambenier qui traite les effluents de Rondette, 18 EH supplémentaires.

Au regard de la capacité résiduelle des deux stations, elles semblent en capacité de traiter les effluents issus du développement de la commune projeté dans le PLU.

Toutefois la capacité résiduelle de ces stations sera à appréhender à l'échelle de plusieurs communes : Flaviac / Le Pouzin / Rompon / Saint-Julien-en-Saint-Alban (station de Flaviac Rompon) et Baix / Le Pouzin / Rompon / La Voulte-sur-Rhône (station de Chambenier).

ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales est de compétence communale.

La commune est affectée par l'écoulement des eaux pluviales lors d'orages ou épisodes cévenoles en de nombreux endroits.

En l'absence d'un réseau collecteur sur la commune (réseau d'assainissement uniquement pour les eaux usées, réseaux de fossés pour la collecte des eaux pluviales), il est important de gérer les eaux pluviales à la parcelle et de maîtriser les débits de fuite pour éviter d'accentuer d'éventuelles difficultés et de générer des phénomènes d'inondation en aval, sur des secteurs déjà affectés.

La commune ne possède pas de schéma directeur de gestion des eaux pluviales permettant de définir les modalités de gestion des eaux pluviales dans les parcelles urbanisées et imperméabilisées.

ORDURES MENAGERES

1- LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Depuis le 1er Janvier 2015 la compétence des ordures ménagères a été transférée à la Communauté de Communes Privas Centre Ardèche (CAPCA), alors que qu'au préalable le SITVOM Rhône Eyrieux disposait de cette compétence.

La collecte des ordures ménagères et déchets assimilés non recyclés s'effectue dans des bacs roulants normalisés généralement de couleur grise. Elle est réalisée généralement en point de regroupement selon des fréquences variant de 1 à 4 jours par semaine suivant les communes.

2- LE TRI SELECTIF

La CAPCA a adopté par délibération n°2015-10-28/449 le principe de recours à un mode de gestion en régie simple pour l'exercice de la compétence « collecte sélective : corps plats et corps creux » sur son périmètre à compter du 1er janvier 2016.

Le verre, les papiers et les plastiques recyclables
Depuis 2002, l'ensemble des communes est desservi par une collecte sélective des verres, papiers et plastiques. Ces produits sont collectés en apport volontaire dans des conteneurs spécialisés.

Le compostage
Dans le cadre de la réduction des déchets, la CAPCA encourage la réduction à la source. Des composteurs individuels sont vendus en déchetteries afin de valoriser directement sur place les déchets comme les épluchures de fruits et légumes, les fleurs fanées, le marc de café, etc…
En 2016, 14 composteurs ont été vendus.

En 2016, 1 162 tonnes de verre, 1 218 tonnes de corps plats (carton et papier), 318 tonnes de corps creux (briques alimentaires, cannettes et bouteilles plastiques) ont été récoltées. Sur Rompon, le volume collecté peut être estimé à environ 3,2 tonnes de verre, 1,07 tonnes de corps creux et 3,2 tonnes de corps plats.

Une collecte spécifique des cartons existe depuis 2007 sur certains secteurs, elle est réalisée par Véolia. La commune de Rompon n'est pas concernée par ce service.

Par ailleurs, depuis Mai 2016 la CAPCA met du matériel de tri à la disposition des associations locales, des mairies ou de tout organisme autorisé à en bénéficier.

La collecte des textiles usagés est effectuée grâce à des bornes à vêtements par Eco textile afin de leur donner une nouvelle via leur réemploi, leur valorisation ou leur transformation. La CAPCA dispose de 26 emplacements. En 2016, il y a eu au total plus de 112 tonnes de vêtements collectés dans ces bornes dédiées.

Afin de réduire le tonnage de déchets verts en déchetterie, la CAPCA propose aux communes de son territoire un broyeur à végétaux qu'elle met à disposition gratuitement. En 2016, le broyeur a été utilisé l'équivalent de quatre mois. La commune de Rompon a eu recours à ce service.

3- L'APPORT VOLONTAIRE EN DECHETTERIES

La CAPCA dispose d'un réseau de 6 déchetteries situées à Flaviac, Privas, La Voulte sur Rhône, Le Pouzin, Saint Sauveur de Montagut et Vernoux.
Sont collectés en déchetteries :
- Les déchets dangereux des ménages
- Les gravats
- Les métaux
- Le bois
- Les déchets verts
- Les papiers cartons
- Le mobilier
- Les déchets électriques et électroniques
- Les tout venants
- L'amiante
- Les huiles alimentaires
- Les huiles moteur
- Capsules Nespresso
- Etc…

Depuis juillet 2015, une collecte de Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) a été mise en place à la déchetterie de Privas. Les usagers sont invités à déposer dans une benne de 30 m^3 les déchets tels que : chaises, cuisine, literie, meubles… Près de 205 tonnes ont été collectées en 2016

4- LE TRAITEMENT DES DECHETS

Le traitement des déchets s'opère selon deux procédés : la valorisation organique et l'enfouissement.
Les produits recyclables issus de la collecte sélective sont orientés vers des centres de tri où ils sont séparés, puis envoyés vers des filières de recyclage.
Les déchets issus des déchetteries sont directement orientés vers les filières de valorisation ou de traitement spécialisées.
L'enfouissement en centre de stockage ne concerne que les tout venants collectés en déchetteries, le reste étant recyclé ou valorisé.

En 2016, 10 240 tonnes ont été collectées, soit 30 tonnes de moins qu'en 2015. Ce qui représente environ 247 kg/hab/an, soit sur la commune de Rompon environ 250 tonnes.

La Communauté d'agglomération a élaboré un règlement intercommunal concernant le réseau de collecte de déchets :

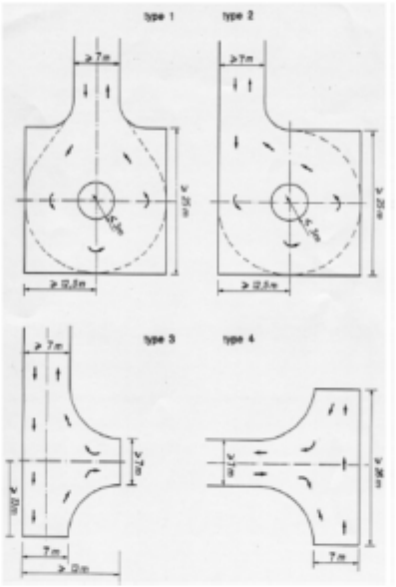
REGLEMENTATION CONCERNANT LA MISE EN PLACE OU L'EXTENSION DU RESEAU DE COLLECTE DES DECHETS

Ces recommandations s'adressent principalement aux locaux à usage d'habitation.
Le maître d'œuvre d'une opération de construction devra évaluer la nature et les volumes de déchets attendus, et prévoir, puis dimensionner les aires de stockages et les accès en conséquence.
Si besoin, le maître d'œuvre peut contacter le service déchets de la CAPCA .

➢ VOIES D'ACCES

La collecte est effectuée en marche avant pour assurer la sécurité du personnel, des usagers et des riverains selon les recommandations de la réglementation R 437 de la CRAM. Dans tous les cas, le regroupement des bacs devra être privilégié en bordure de voirie publique afin d'optimiser leur collecte.

Les véhicules de collecte ne circulent sur une voie que si celle-ci permet une circulation sans marche arrière, ou si les impasses comportent à leur extrémité une aire de retournement conforme à l'une des aires types définies ci après.



Des marches arrière ne seront effectuées, par le véhicule de collecte, que sur les aires de retournement types 3 et 4.

Dans tous les cas, les conditions listées ci après devront être respectées :

1. L'entrée n'est fermée par aucun obstacle (portail, barrière, borne…)
2. Le véhicule de collecte peut circuler suivant les règles du Code de la route, en marche avant
3. Sa largeur de voie est au minimum de 4,5 m hors obstacles (trottoirs, bac à fleurs, bornes…)
4. La structure de la chaussée supporte le passage d'un véhicule poids lourd dont la charge est de 13 T par essieu
5. La chaussée ne présente pas de forte rupture de pente ou d'escaliers
6. La chaussée n'est pas entravée de dispositifs type « gendarmes couchés », coussins berlinois, etc…
7. La chaussée n'est pas glissante ou encombrée par tout type d'objet ou dépôt
8. Les obstacles aériens sont placés hors gabarit routier, soit à une hauteur supérieure ou égale à 4,2 m
9. La chaussée ne présente pas un virage trop prononcé, ne permettant pas au véhicule de tourner. Le rayon externe des virages ne sera pas inférieur à 12,5 m, hors stationnement

10. Les pentes longitudinales des chaussées sont inférieures à 12 %dans les tronçons où le véhicule de collecte ne doit pas s'arrêter pour collecter et à 10% lorsqu'il est susceptible de collecter
11. La circulation sur cette voie n'est pas entravée par le stationnement gênant de véhicule ou par la présence de travaux
12. Les arbres et les haies sont correctement élagués de manière à permettre le passage du véhicule de collecte, soit une hauteur supérieure ou égale à 4,2 m
13. La chaussée est toujours maintenue en bon état d'entretien (sans nid de poule, ni déformation), et son revêtement ne doit pas être friable
14. En cas de travaux, rendant l'accès impossible ou dangereux pour le véhicule et/ou le personnel de collecte, le maître d'œuvre sera tenu de laisser un ou plusieurs accès sécurisés permettant au personnel de collecte d'approcher les contenants. L'arrêté de circulation devra être transmis au service par la commune concernée. Dans le cas où ce type d'accès serait impossible, le maître d'œuvre sera tenu d'apporter à un point de collecte desservi les contenants autorisés non accessibles, puis de ramener les bacs roulants à leur point initial.

➢ **AIRES DE STOCKAGE DES BACS**

Ordures ménagères

En l'absence de trottoir, ils seront placés sur un sol goudronné ou bétonné, plat, à un emplacement ne gênant pas les circulations piétonne, cycliste et automobile.

Dans les habitats collectifs, ainsi que dans les lotissements de plus de 8 logements, des bacs à usage collectifs seront déposés sur une aire de stockage en bordure de voirie publique. La surface minimale de stockage sera définie en fonction du nombre de bacs prévus.

La CAPCA impose les règles techniques suivantes pour la construction d'une aire de stockage adapté à la collecte, sécurisé et hygiénique :

- La limite de l'aire doit être matérialisée au minimum par un marquage au sol
- Si nécessaire, un abaissement de trottoir est aménagé pour permettre la descente des bacs,
- L'accès doit être possible et facile depuis la voie desservie par le camion de collecte,
- Une zone restera libre pour permettre la manipulation d'un bac roulant sans déplacement des autres, l'ouverture de l'aire minimum devra être de 1,40 m,
- L'aire de stockage doit être imperméable, stabilisée, revêtues, d'entretiens aisés et plats

AIDE AU DIMENSIONNEMENT DE L'AIRE DE STOCKAGE

Un ménage produit chaque jour différents types de déchets :

- Verres, papiers journaux, magazines, emballages plastiques et métalliques qui peuvent être triés
- Déchets organiques qui peuvent être compostés
- Déchets électriques et Electroniques, gros cartons, huiles alimentaires, tout venants, meubles déchets toxiques, etc… qui doivent être amenés en déchetteries
- Ordures ménagères résiduelles

Ordures ménagères

En moyenne, la **production d'ordures ménagères est de 9 L/jour/personne.**

Les bacs qui sont mis à disposition par la CAPCA ont les dimensions suivantes :

Type de bac	Hauteur	Profondeur	Largeur
120 L	926 mm	552 mm	483 mm
340 L	1095 mm	856 mm	620 mm
660 L	1160 mm	770 mm	1260 mm
770 L	1310 mm	770 mm	1260 mm

Le mode et la fréquence de collecte des déchets par communes est le suivant :

Secteurs collectés en bacs	Fréquence normale	Fréquence été : du 1er juillet au 1er septembre
Ajoux	0,5	1
Alissas bacs regroupement	2	
Alissas bacs individuels	1	
Beauchastel	2	
Beauvène	1	2
Chalencon	1	2
Chateauneuf de Vernoux	1	
Chomérac centre	3	
Chomérac hors centre	2	
Coux	2	
Dunière sur Eyrieux	1	2
Flaviac	2	
Gilhac et Bruzac	1	
Gluiras	1	2
Gourdon	0,5	1
La Voulte sur Rhône	3	
Le Pouzin	2	
Les Ollières sur Eyrieux village	2	
Les Ollières sur Eyrieux La Viallerie, La Breure, La Chièze, Les Sceauteaux	1	2
Lyas	1	2
Lyas Petit Tournon	2	3
Marcols Les Eaux	1	2
Marcols Les Eaux Mauras-Ferrières	0,5	1
Pranles	1	
Privas Centre	3	4
Privas Est : Av Coux - Charles Gounon - Chaumette - Gratenas - La Barèze - Ternis - Lancelot - Pastouriaux	2	3
Privas Ouest : Ampère - Av Savy - Beddelem - Charalon - Les Mines - Montée du Montoulon - Pont Louis XIII - Rue des Anciens Combattants - Route d'Aubenas - Ruissol - Vincent d'Indy - Lafarges - Ludovic Bacconnier - Foiral	2	3
Privas ZI	2	
Rochessauve	1	2
Rompon	2	
St Appolinaire de Rias	1	
St Cierge La Serre	1	

Secteurs collectés en bacs	Fréquence normale	Fréquence été : du 1er juillet au 1er septembre
St Etienne de Serre	0,5	1
St Fortunat sur Eyrieux	1	2
St Jean Chambre	1	
St Julien du Gua	1	
St Julien du Gua - La Farelle	0,5	1
St Julien en St Alban	2	
St Julien Le Roux	1	
St Laurent du Pape	2	
St Maurice en Chalencon	1	2
St Michel de Chabrillanoux	1	2
St Priest	2	
St Sauveur de Montagut	2	
St Sauveur de Montagut Ecarts	1	
Saint Vincent de Durfort	1	
Silhac	1	
Vernoux en Vivarais	3	
Veyras	2	3

Secteur collectés en sacs	Fréquence
Creysseilles Vallée du Mezayon	1
Pourchères	1
Freyssenet Circuit des Coirons	1

Tri sélectif

Pour la construction d'immeubles ou de logements de plus de 100 habitations, il est demandé de prévoir un point de tri sélectif comprenant troix flux : le verre, les papiers et les emballages plastiques et métalliques.
La mise en place de trois conteneurs de tri nécessite un emplacement de l'ordre de 10 m par 5 m.
Leur implantation est obligatoirement à définir avec le service déchets de la CAPCA .

Exemple :

La construction de 30 logements dans une commune collectée deux fois par semaine nécessite (base 3,4 personnes par logements) : 3,4 personnes * 30 logements* 9 L * 3 jours = 2 754 L
Cela nécessite donc 2754/660 = 4 bacs de 660 L.

Pour connaître le fonctionnement de la gestion des déchets sur le territoire de la CAPCA et dimensionner correctement les aires de stockages, il convient de se référer au document présent en annexe qui contient les données quant aux dimensions des bacs, aux fréquences de collecte des communes et à la production moyenne d'ordures ménagères par personne.

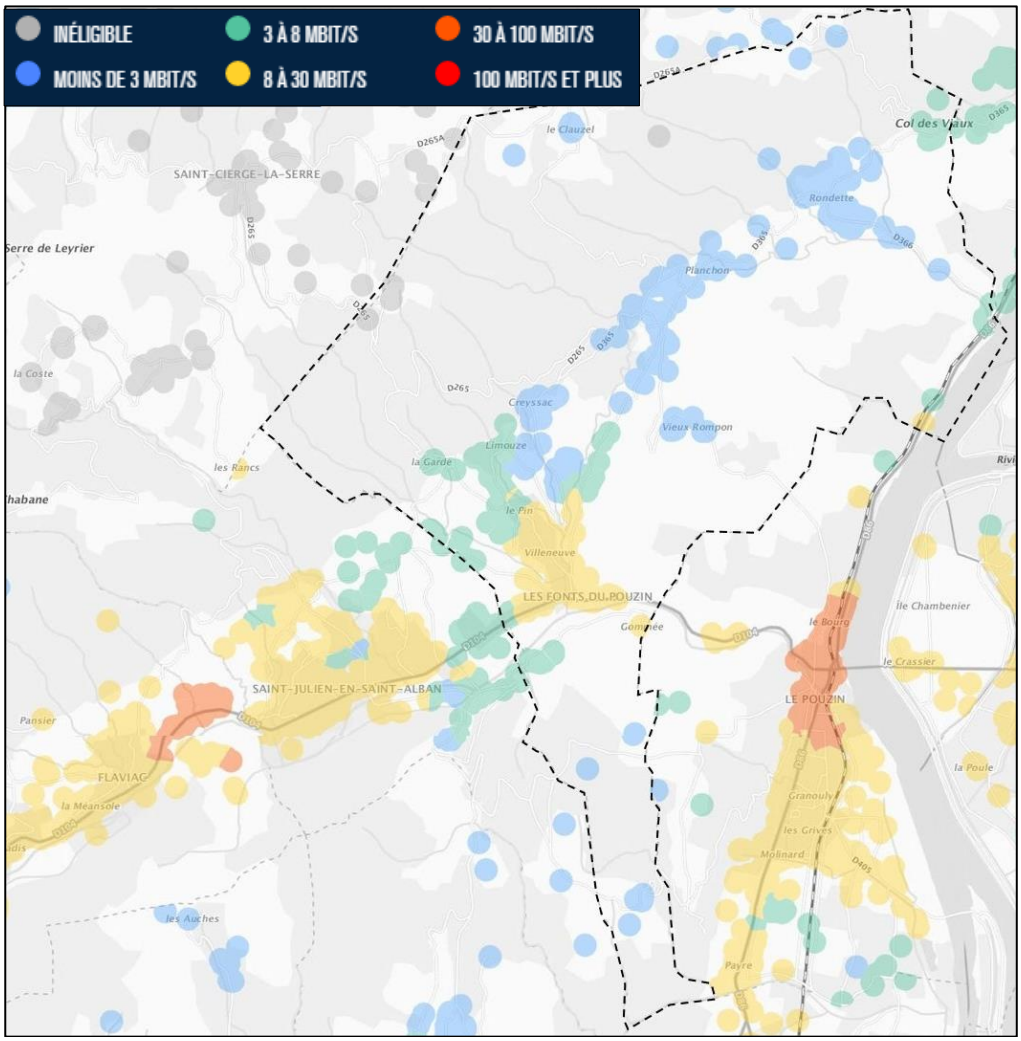
ENERGIES ET COMMUNICATIONS NUMERIQUES

La gestion des énergies revient au Syndicat Départemental d'Energie d'Ardèche. Il représente les collectivités de l'Ardèche et intervient dans tout le département. Il est compétent en matière de construction de réseaux, de distribution électrique, d'éclairage public.

Les réseaux électriques de la commune ne sont pas enfouis.

La commune n'est pas desservie en gaz.

La commune bénéficie d'une couverture téléphonique sur la majeure partie de son territoire mais il reste encore des zones blanches. La couverture ADSL ne couvre pas toute la commune et les nœuds de raccordement se trouvent à La Voulte-sur-Rhône ou au Pouzin. Le bourg est couvert par un débit compris entre 8 et 30 MBIT/S. Les autres secteurs urbanisés bénéficient d'un débit plus limité.



Source : http://observatoire.francethd.fr